

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 24 JUIN 2019**

L'an deux mil dix neuf, le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	Mme Maryse GUILHEM
M. Bernard BARBEAU	M. Samuel HERCEK
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Ludovic LACOMBE-CAZAL
M. Jean-Paul CHERON	M. Laurent MONESMA
M. Patrice CLINQUART	M. Serge REVOLTE
M. Jean-Jacques COMBAREL	Mme Isabelle ROUCHON
M. Claude DESBATS	Mme Anne-Marie ROUX
M. Christophe DUPRAT	M. André SCHOELL
M. Thierry ESCARRET	Mme Denise TARDIEU
Mme Catherine ETCHEBER	M. René VANDELEENE
M. François GALLANT	Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Isabelle GARROUSTE	

Etaient représentés :

Mme Josette D'ALMEIDA représentée par M. Christophe DUPRAT
Mme Céline LESCURE représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par Mme Anne-Marie ROUX
M. Michel PATANCHON représenté par M. Serge REVOLTE
M. Didier SAINTOUT représenté par M. Ludovic LACOMBE-CAZAL

Etait excusé:

M. Philippe BOUCHARD

Secrétaire de Séance : M. Ludovic LACOMBE-CAZAL

Date de la convocation : lundi 17 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	23
Représentés :	5
Excusé :	1
Absent :	0
Votants :	28

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 24 JUIN 2019

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 mai 2019	Monsieur le Maire
	Urbanisme	
1	Dénominations de voies	Monsieur le Maire
2	Déclassement d'une passe communale	M. Bernard BARBEAU
	Administration Générale/Ressources Humaines	
3	Convention de mise à disposition pour la formation des agents de Police municipale – Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire	Monsieur le Maire
4	Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population en janvier 2020	Mme Anne-Marie ROUX
5	Créations de postes	Mme Anne-Marie ROUX
6	Modifications du tableau des effectifs	Mme Anne-Marie ROUX
	Enfance/Jeunesse/Sport	
7	Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 8 au 12 juillet 2019	M. Patrick BALLANGER
8	Tarification des vacances sportives (10-14 ans) du 19 au 23 août 2019	M. Patrick BALLANGER
9	Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 22 au 26 juillet 2019	M. Patrick BALLANGER
10	Tarification du séjour Sport et Nature (7-9 ans) du 19 au 23 août 2019	M. Samuel HERCEK
11	Tarification du séjour Eaux Vives du 15 au 20 juillet 2019	M. Samuel HERCEK
12	Tarification du mini-séjour à Montalivet (6-7 ans) du 26 au 28 août 2019	M. Samuel HERCEK
13	Tarification du mini-séjour Ados du 27 au 29 août 2019	M. Samuel HERCEK
	Finances	
14	Avis de la Commune en faveur de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) s'opposant à l'encaissement des produits de ventes de coupes et produits issus des bois et forêts des collectivités par l'ONF	M. Bernard BARBEAU
15	Lancement d'une étude « Piscines » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une Convention de partenariat avec les communautés de communes « Médulienne » et « Médoc Estuaire »	Monsieur le Maire
16	Occupation du domaine public – Fixation d'un tarif pour l'installation de terrasses	M. Serge REVOLTE
17	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Budget Supplémentaire 2019	M. Serge REVOLTE
18	Budget communal : Budget Supplémentaire 2019	M. Serge REVOLTE
19	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
20	Annexes	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Monsieur Ludovic LACOMBE-CAZAL en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 20 mai 2019 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

1 – Dénominations de voies (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune a délivré, en date du 23 novembre 2017, un permis d'aménager pour une opération globale comprenant plusieurs lots à bâtir, une Résidence Seniors, et des logements collectifs. Deux nouvelles voies sont alors créées afin de desservir l'opération.

Le site du projet était auparavant la propriété de la société AIRBUS Group, qui exploitait les bâtiments comme centre de formation et de séminaires.

Aussi, en référence au passé aéronautique et spatial du site, il est proposé de dénommer ces deux voies : allée Constellations et allée Diamant.

L'allée Constellations est interne, alors que l'allée Diamant se connecte sur la route de Loustaouviel.



Après avis de la commission réunie le 17 juin 2019,

Le conseil Municipal est sollicité :

- pour approuver la dénomination des voies suivantes : « allée Diamant » et « allée Constellations » ;
- pour autoriser Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à notifier la présente décision aux gestionnaires de la voie et toute démarche y afférant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

2 – Déclassement d'une passe communale (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)

La Commune de Saint-Aubin de Médoc est propriétaire d'une passe communale d'une contenance d'environ 3590m², localisée dans un secteur bâti pavillonnaire entre la Route de Hourton et l'allée du Hameau des Genêts (voir plan ci-dessous).

Afin d'optimiser le patrimoine communal, il sera proposé la création de 3 lots à bâtir, d'une superficie totale d'environ 3090m², qui fera l'objet de cessions à titre onéreux après réalisation des travaux de viabilisation.



Pour ce faire, la passe communale doit faire l'objet d'un déclassement du domaine public. Il est ici rappelé qu'elle ne dispose plus de sa vocation initiale (desserte d'une zone forestière pour exploitation et protection).

En application de l'article L.341-3 du code de la voirie publique, le recours à l'enquête publique n'est, en l'espèce, pas nécessaire dans la mesure où ledit déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte assurée par la passe, car il existe l'allée des Genêts au sud, qui a la même vocation de desserte.

Le conseil Municipal est sollicité :

- pour approuver le déclassement du domaine public d'une partie de la passe communale, d'une contenance d'environ 3090m² ;
- pour autoriser Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer tous les documents administratifs nécessaires à la réalisation de ce déclassement.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**3 – Convention de mise à disposition pour la formation des agents de Police municipale –
Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour répondre au besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique au sein des communes, et plus particulièrement aux obligations liées à la formation « entraînement » relative au port d'arme de catégorie D (bâton télescopique et Tonfa) et B6 (diffuseur lacrymogène capacité de plus de 100 ml), il est utile de mutualiser ces formations entre les deux communes, ces formations étant déjà délivrées sur la commune de Saint-Médard en Jalles.

Par ce biais, la Commune y voit deux avantages : tout d'abord, le coût de ces formations mutualisées sera largement moins élevé que celles proposées par le CNFPT, et cela permettra d'assurer une proximité du lieu de formation pour nos agents de police municipale.

Les équipements utiles à la formation seront fournis par la Police municipale de Saint-Médard en Jalles, et aucun armement de la Police municipale de Saint-Aubin de Médoc ne pourra être transporté hors de la Commune en raison de la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de mise à disposition entre les Communes de Saint-Médard en Jalles et Saint-Aubin de Médoc.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention (consultable au Secrétariat du Conseil).

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**4 – Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population en janvier 2020
(Rapporteur : Mme Anne-Marie ROUX)**

La Commune de Saint-Aubin de Médoc fait partie des communes qui devront réaliser le recensement de leur population pour l'année 2020. La collecte se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Ce recensement sera mené en liaison avec l'INSEE, qui désignera un superviseur pour accompagner la Commune dans cette démarche.

Un coordonnateur communal du recensement de la population doit également être désigné pour assurer la préparation et la réalisation du recensement communal et notamment le recrutement et l'encadrement des agents recenseurs et le suivi de la collecte.

Les missions de ce coordonnateur communal sont fixées dans les décrets du 5 juin 2003 *modifié définissant des modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276* et du 23 juin 2003 *modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population* ainsi que dans l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485.

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter la nomination de Quentin BALDUCCHI en qualité de coordonnateur communal et pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce recensement.

Cette nomination ainsi que celle des agents municipaux qui l'assisteront dans ses fonctions feront l'objet d'un arrêté municipal. Les agents recenseurs devront également être désignés par arrêté municipal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Créations de postes
(Rapporteur : Mme Anne-Marie ROUX)**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le décret n°20016-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 complété par le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 et portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde en date du 29 mai 2019 pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil municipal :

- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2019 de 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2019 de 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2019 de 2 postes d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la Commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**6 – Modification du tableau des effectifs
(Rapporteur : Mme Anne-Marie ROUX)**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,79 et 80,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 complété par le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 et portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 1^{er} janvier 2017 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires

territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Considérant le tableau des effectifs en cours,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	4	01/07/2019	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	2	01/07/2019	Temps complet
FILIERE SOCIALE				
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	4	01/07/2019	Temps complet
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	7	5	01/07/2019	Temps complet
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	4	01/07/2019	Temps complet
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	7	5	01/07/2019	Temps complet

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 01/07/2019,
- d'annoncer que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget,
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**7 – Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 8 au 12 juillet 2019
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse de la Commune organise une semaine de stage pour découvrir le surf, la voile et des activités de multi-glisse du 8 au 12 Juillet 2019.

Les activités se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf) et de Lacanau (la voile et le multi-glisse).

Ces stages de 5 jours s'adressent à 24 jeunes de 8 à 12 ans, et se dérouleront du lundi au jeudi après-midi.

Les matinées du mardi et du vendredi seront consacrées à une activité commune à tous les groupes. Les autres matinées, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région

- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Vincent RONTEY	Animateur	BPJEPS
Joffrey LEMOING	Animateur	BPJEPS
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Carcans Océan surf Club (Carcans océan)
- Canoë Kayak Lacanau Guyenne (Lacanau océan et « La Grande Escoure »)
- Voile Lacanau Guyenne (Lacanau « La Grande Escoure »)
- Splash Park (Lacanau)
- Parc les 3 Bandits (Lacanau)
- Location minibus Leclerc (St Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 08/07	Mardi 09/07	Mercredi 10/07	Jeudi 11/07	Vendredi 12/07
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Baignades/sports de plage	Laser Game	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Parc aquatique
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
Après Midi	Stage Surf Multi-glisse Voile	Stage Surf Multi-glisse Voile	Stage Surf Multi-glisse Voile	Stage Surf Multi-glisse Voile	Baignades/sports de plage
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Stage du 8 au 12 juillet 2019(ADOVAC)					
Stage			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 633,60 €	Participations	Unité	Total
COSC(surf)	560,00 €		T1	3	153,00 €
CKLG (multi-glise)	600,00 €		T2	1	72,00 €
VLG (voile)	729,60 €		T3	3	279,00 €
PARC LES 3 BANDITS	384,00 €		T4	2	226,00 €
SPLASH PARK	360,00 €		T5	1	134,00 €
Locations mobilières		318,00 €	T6	1	155,00 €
	318,00 €		T7	12	2 100,00 €
Alimentation		229,50 €	T8	1	207,00 €
	229,50 €				
Amortissement		189,50 €	TOTAL		3 119,00 €
	189,50 €				
masse salariale		1 500,00 €			
	1 500,00 €				
Carburant		100,00 €			
TOTAL		4 970,60 €	Net communal		1 851,60 €
			TOTAL		4 970,60 €

Calcul masse salariale

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures: 10h/j	150
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3000
masse salariale / 2	1500

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	13%	51,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	2%	72,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	3	12%	93,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	8%	113,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	6%	134,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	5%	155,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	52%	175,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	1	2%	207,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) : 51 euros **Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) : 134 euros**
Tranche 2 (631 à 805 €) : 72 euros **Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) : 155 euros**

Tranche 3 (806 à 975 €) : 93 euros Tranche 7 (+ 1 496 €) : 175 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) : 113 euros Tranche 8 (hors commune) : 207 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**8 – Tarification des vacances sportives (10-14 ans) du 19 au 23 août 2019
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse de la Commune organise une semaine de stage pour découvrir le surf, le golf et des activités de multi-glisse (canoë, waveski et stand up paddle) du 19 au 23 Août 2019 sur la commune de Lacanau-Océan (surf et multiglisse).

Ces stages de 5 jours s'adressent à 24 jeunes de 10 à 14 ans.

Les stages se dérouleront en début d'après-midi. Les matinées, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés. Le vendredi matin, les trois groupes de jeunes seront réunis pour deux séances de laser game extérieur sur la commune de Lacanau-océan.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT
Aurélie RINALDO	Animateur	BPJEPS
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Lacanau Surf Club (Lacanau Océan)
- CKLG (Etang de Lacanau et Lacanau Océan)
- Les 3 bandits – laser game (Lacanau-Océan)
- Location minibus Leclerc (St Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 19/08	Mardi 20/08	Mercredi 21/08	Jeudi 22/08	Vendredi 23/08
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Baignades/ sports de plage	Baignades/ sports de plage	Baignades/ sports de plage	Baignades/ sports de plage	Laser game extérieur
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
Après Midi	Stage surf / Canoe	Stage surf / Waveski	Stage surf / Waveski	Stage surf / Stand up paddle	Baignades/ sports de plage
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL VS AOUT 2019 (ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
		1 944,00 €	Participations	Unité	Total
Autres services					
stage surf LSC	960,00 €		T1	3	129,00 €
Stage multiglisse CKLG	600,00 €		T2	1	60,00 €
Lazer game ext (les 3 bandits)	384,00 €		T3	3	231,00 €
			T4	2	190,00 €
			T5	1	112,00 €
Locations mobilières		159,00 €	T6	1	129,00 €
	159,00 €		T7	12	1 764,00 €
Alimentation		229,50 €	T8	1	173,00 €
	229,50 €				
Carburant		70,00 €	TOTAL	24	2 615,00 €
	70,00 €				
Voyage et déplacement		60,00 €			
parking lacanau	60,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Masse salariale*		1 500,00 €			
	1 500,00 €		Net communal		1 537,00 €
TOTAL		4 152,00 €	TOTAL		4 152,00 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	13%	43,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	2%	60,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	3	12%	77,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	8%	95,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	6%	112,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	5%	129,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	52%	147,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	1	2%	173,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	43 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	112 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	60 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	129 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	77 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	147 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	95 euros	Tranche 8 (hors commune) :	173 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**9 – Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 22 au 26 juillet 2019
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose un séjour sportif en pension complète sur le domaine départemental d'Hostens, situé dans la forêt des Landes.

Des activités sportives aquatiques et de pleine nature seront proposées aux enfants ainsi que des baignades. En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée.

Cette semaine est prévue du lundi 22 au vendredi 26 Juillet 2019 pour 24 enfants de 8 à 12 ans. Ils seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
 - Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
 - Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Patrick GIMENEZ	Directeur	BEESAPT	8/12 ans
Emeline DEMAS-LEGELEY	Animatrice/responsable sanitaire	BAFA	8/12ans
Vincent RONTEY	animateur	BPJEPS	8/12 ans

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Leclerc AUTO de St-Médard-en-Jalles : 1 minibus
- Hostens Aventure : accrobranche
- Domaine départemental de loisirs : pension complète, activités sportives

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 22/07	Mardi 23/07	Mercredi 24/07	Jeudi 25/07	Vendredi 26/07
matin	Départ : 9h30 salle Ronsard Trajet Installation.	GP1: Escalade GP2/GP3 : VTT	GP1 : VTT Gp2 : escalade GP3 : escalade	GP1/GP3 : C.O. GP2 : Sauvetage côtier	Accrobranche
midi	Pique-nique	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre
Après-midi	GP1/GP2 : Paddle GP3 : Pédalos Baignade	GP1/GP2 : Canoë GP3 : Paddle Baignade	GP1/GP2 : Pédalo GP3 : Canoë Baignade	GP1/GP3 : Sauvetage côtier GP2 : C.O. Baignade	Rangement chambres Départ vers 15h. Arrivée vers 16h30.

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour Juillet du 22 au 26 Juillet 2019(ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
		5190,40 €	Participations	Unité	Total
Autres services					
Domaine départemental :	4866,40€		T1	3	231,00 €
Restauration			T2	1	108,00 €
Hébergement			T3	3	417,00 €
Activités sportives			T4	2	340,00 €
Hostens aventure (accrobranche)	324,00€		T5	1	201,00 €
Accrobranche			T6	1	232,00 €
Masse salariale *		1800,00€	T7	12	3156,00 €
	1800,00€		T8	1	309,00 €
Locations mobilières		80,00 €			
Alimentation		50,00 €			
Amortissement		189,50 €			
Carburant		100,00 €			
			TOTAL		4994,00 €
			Net communal		2415,90 €
TOTAL		7409,90€	TOTAL		7409,90 €

* Calcul masse salariale

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures 12h/j	180
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3600
masse salarial / 2	1800

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	3	13%	77,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	2%	108,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	3	12%	139,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	8%	170,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	6%	201,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	5%	232,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	12	52%	263,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	1	2%	309,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	77 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	201 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	108 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	232 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	139 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	263 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	170 euros	Tranche 8 (hors commune) :	309 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**10 – Tarification du séjour Sport et Nature (7-9 ans) du 19 au 23 août 2019
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose un séjour « Sport et Nature » en pension complète sur la base de loisirs du Temple sur Lot, située dans le département du Lot-et-Garonne.

Des activités sportives aquatiques et de pleine nature seront proposées aux enfants ainsi que des baignades et des activités environnementales. En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée.

Cette semaine est prévue du lundi 19 au vendredi 23 août 2019 pour 12 enfants de 8 à 9 ans. Ils seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Sensibiliser les enfants aux activités environnementales
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers l'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective, le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement ainsi que le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
DOS REIS Lucie	Directrice	BAFD (stagiaire)	7/9ans
GARCELON Marie	animatrice	BAFA-PSC1	7/9 ans

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Super U Eysines : 2 minibus
- Base de loisirs du Temple-sur-Lot : pension complète, activités sportives et environnementales.

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 19/08	Mardi 20/08	Mercredi 21/08	Jeudi 22/08	Vendredi 23/08
matin	Départ : 9h30 salle Ronsard Trajet Installation.	Initiation gestes de premiers secours	Visite du Jardin des Nénuphars Latour-Marliac du Temple sur Lot	10h-15h Découverte d'une zone naturelle protégée : l'Autonne, affluent du Lot à pieds ou en vélo	Atelier fabrication d'un four solaire
midi	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre		Repas au centre
Après-midi	Piscine passage du brevet Ecriture du journal	GP1/GP2 : Canoë GP3 : Paddle Baignade	Piscine du centre ou Petits jeux, Atelier détente	Ecriture du journal	Rangement chambres Départ vers 15h. Arrivée vers 16h30.

BUDGET PREVISIONNEL :

Mini séjour Le Temple su Lot du 19 au 23 aout 2019					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 590,80 €	Participations	Unité	Total
Hébergement PC et activités	2 590,80 €		T1	2	174,00 €
			T2	0	- €
Masse salariale		1 200,00 €	T3	2	314,00 €
Location mobilière		390,00 €	T4	1	192,00 €
Location minibus Super U	295,00 €		T5	1	227,00 €
Location minibus Leclerc	95,00 €		T6	0	- €
Voyage et déplacement		16,00 €	T7	6	1 782,00 €
Péage aller retour	16,00 €		T8	0	- €
			TOTAL		2 689,00 €
			Net communal		1 507,80 €
TOTAL		4 196,80 €	TOTAL		4 196,80 €

* Calcul masse salariale

Nbre de jours	5
Encadrant	2
Nbre heures 12h/j	180
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3600
masse salarial / 2	1800

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	13%	87,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	122,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	12%	157,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	8%	192,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	6%	227,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	0	5%	262,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	6	52%	297,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	350,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	87 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	227 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	122 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	262 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	157 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	297 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	192 euros	Tranche 8 (hors commune) :	350 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

11 – Tarification du séjour Eaux Vives du 15 au 20 juillet 2019
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Cette année, le Service Jeunesse organise un séjour dans les Pyrénées-Atlantiques à Montaut. Les différentes activités sportives proposées (rafting, canyoning, hotdog, hydrospeed et accrobranche) ainsi que des balades des alentours et visite des Grottes de Bétharram permettront aux jeunes de découvrir cette région. Le séjour se déroulera à l'internat du groupe scolaire Le Beau Rameau aux alentours duquel une grande partie des activités se dérouleront.

Ce séjour rassemble 24 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes découvrir les activités de pleine nature en lien avec la région
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

NOM	FONCTION
Philippe SERRA	Animateur / Assistant sanitaire
Geoffrey LEMOING	Animateur
Marion FRANCOIS	Directrice/Animatrice

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Ohlala (activités d'eaux vives)
- FIFYE (canyoning)
- Grottes de Bétharram
- OGEC Le Beau Rameau (hébergement)
- ASF (péages)

Hébergement et restauration :

L'hébergement est prévu à l'internat OGEC Le Beau Rameau, en pension complète.

PLANNING PREVISIONNEL :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
G1	VOYAGE	Jeux et tournois sportifs	Visite et balade	Jeux et tournois sportifs	Rafting	Rangement nettoyage
G2						
G3						
G1	Accrobranche	Hydrospeed	Hotdog	Canyoning	Visite Grottes de Bétharram	VOYAGE
G2		Hotdog	Canyoning	Hydrospeed		
G3		Canyoning	Hydrospeed	Hotdog		

LE BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Eaux vives (du 15/07 au 20/07/2019) (ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		6 362,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement	3 780,00 €		T1	4	392,00 €
Canyoning	750,00 €		T2	1	137,00 €
Hydrospeed	384,00 €		T3	2	352,00 €
Rafting	384,00 €		T4	2	430,00 €
Hotdog	384,00 €		T5	3	762,00 €
Accrobranche	452,00 €		T6	1	294,00 €
Grottes de betharram	228,00 €		T7	11	3 663,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale	2 160,00 €	2 160,00 €			
Locations mobilières		300,00 €			
	300,00 €				
Alimentation		40,00 €			
repas animateurs	40,00 €				
Voyage et déplacements		130,00 €			
péages minibus x3	130,00 €				
Amortissement	227,40 €	227,40 €			
Carburant		200,00 €			
minibus x3	200,00 €		TOTAL	24	6 030,00 €
			Net communal		3 389,40 €
TOTAL		9 419,40 €	TOTAL		9 419,40 €

Coût réel du séjour :

Nombre de jours	6
Encadrant	3
Nombre heures 10h/j	216
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	4320
Masse salariale / 2	2160
Total séjour réel	9 419,40 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	4	13%	98,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	2%	137,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	2	12%	176,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	8%	215,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	3	6%	254,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	5%	294,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	11	52%	333,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	392,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	98 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	254 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	137 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	294 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	176 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	333 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	215 euros	Tranche 8 (hors commune) :	392 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**12 – Tarification du mini-séjour à Montalivet (6-7 ans) du 26 au 28 août 2019
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Dans le cadre de son projet éducatif pour l'été 2019, la Commune organise pour 12 enfants âgés entre 6 et 7 ans un séjour à Montalivet sur le site du centre de vacances Vent d'Est.

Ce séjour se déroulera du 26 au 28 août. A cette occasion, il s'agira de sensibiliser les enfants à des activités de plein air ainsi que de favoriser l'épanouissement et la socialisation au travers le partage, la solidarité et l'autonomie au sein d'un groupe.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre à l'enfant de bien vivre ses vacances en respectant son rythme de vie et en assurant sa sécurité physique et affective
- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans un cadre de vie différent de son quotidien
- Permettre à l'enfant de découvrir différentes pratiques sportives en lien avec la nature locale
- Favoriser les valeurs collectives et solidaires pour mettre en avant l'esprit de groupe, participer aux tâches de la vie collective et mener l'enfant à être solidaire des autres en favorisant l'entraide.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation

NOM	FONCTION	DIPLOMES
NAU Noémie	Directrice et assistante sanitaire	BAFD PSC1
CARVALHO Sébastien	Animateur	BAFA

Transport :

Le transport sera effectué avec un bus.

Les prestataires :

- Compagnie de Transport KEOLIS
- Association Vent d'Est à Montalivet : pension complète et prestations

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI
matin	Départ Clé des champs. Installation et découverte du site	Initiation à l'équitation	Initiation au cerf-volant
Repas			
Après-midi	Découverte de l'océan et du littoral	Accrobranches	Rangement
Soir	Veillée jeux de société	Soirée musicale : atelier Djembé	Retour à Saint-Aubin de Médoc

BUDGET PREVISIONNEL :

Mini séjour Vendays Montalivet du 26 au 28 aout 2019					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
		1	Participations	Unité	Total
Autres services		750,00 €			
Hébergement en pension complète	980,00 €		T1	2	134,00 €
Activités semaine	770,00 €		T2	0	- €
Masse salariale		720,00 €	T3	2	240,00 €
Voyage et déplacement		750,00 €	T4	1	147,00 €
Transport bus Keolis	750,00 €		T5	1	174,00 €
			T6	0	- €
Amortissement		- €	T7	6	1 362,00 €
			T8	0	- €
			TOTAL		2 057,00 €
	720,00 €		Net communal		1 163,00 €
TOTAL		3 220,00 €	TOTAL		3 220,00 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures: 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
masse salariale / 2	720
Total séjour réel	3 220,00 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	13%	67,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	93,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	12%	120,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	8%	147,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	6%	174,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	0	5%	201,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	6	52%	227,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	268,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	67 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	174 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	93 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	201 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	120 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	227 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	147 euros	Tranche 8 (hors commune) :	268 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

13 – Tarification du mini-séjour Ados du 27 au 29 août 2019 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse de la commune organise un mini-séjour de trois jours à Biscarrosse qui s'adresse à huit jeunes de 14 à 17ans.

Durant ce séjour, les jeunes participeront à deux sessions de surf, une session de voile et une demi-journée d'accrobranche.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir une région
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques sportives afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour
- Permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Philippe SERRA	Animateur/ Assistant sanitaire	BAFD
Marion FRANCOIS	Directrice/Animatrice	BPJEPS APT

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 voiture 5 places.

Les prestataires :

- Kiwi surf (surf)
- H2OKITE (voile)
- Bisc'aventure (acrobranche)
- Ligue de l'enseignement (hébergement)

Hébergement et restauration :

Les deux nuits, l'hébergement est prévu au Centre d'Ispe Larrigade en camping et gestion libre et une nuit en bivouac. Il se fera en tentes et les participants auront en charge la gestion de tous les repas. Une tente cuisine sera mise à notre disposition avec réfrigérateur et plaque de cuisson.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin	Départ 10h	Surf	Surf
Midi	Pique-nique	Déjeuner au camping	Déjeuner au camping
Après-midi	Accrobranche	Voile	Rangement et retour St Aubin

LE BUDGET PREVISIONNEL :

Mini séjour ados Biscarosse du 27 au 29/08/2019					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 064,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement en camping	330,00 €		T1	1	65,00 €
Bisc'aventure	150,00 €		T2	0	- €
Surf	384,00 €		T3	1	118,00 €
Voile	200,00 €		T4	1	144,00 €
			T5	1	170,00 €
			T6	0	- €
Alimentation		170,00 €	T7	4	892,00 €
Repas séjour	170,00 €		T8	0	- €
Carburant		36,00 €			
Essence minibus + kangoo	36,00 €				
Amortissement		113,70 €	TOTAL		1 389,00 €
	113,70 €				
Masse salariale		720,00 €			
	720,00 €		Net communal		714,70 €
TOTAL		2 103,70 €	TOTAL		2 103,70 €

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année. Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour.

Le minibus sera utilisé 3 jours, soit $37.90 \times 3 = 113.70$ €.

Coût réel du séjour

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures: 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
masse salariale / 2	720
Total séjour réel	2 103,70 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	13%	65,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	92,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	12%	118,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	8%	144,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	6%	170,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	0	5%	197,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	4	52%	223,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	263,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	65 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	170 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	92 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	197 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	118 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	223 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	144 euros	Tranche 8 (hors commune) :	263 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**14 – Avis de la Commune en faveur de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) s'opposant à l'encaissement des produits de ventes de coupes et produits issus des bois et forêts des collectivités par l'office National des Forêts (ONF)
(Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

Vu l'article L2121-29 du CGCT permettant au Conseil Municipal de s'exprimer sur tout objet d'intérêt local et d'émettre des vœux ;

Vu le projet de décret ministériel, confiant à l'agent comptable de l'Office National des Forêts (ONF), l'encaissement de tous les produits des ventes de coupes et produits issus des bois et forêts des collectivités et autres personnes morales visées à l'article L 214-6 du Code Forestier ;

Monsieur BARBEAU rappelle que l'ONF, qui n'est pas le propriétaire des bois des collectivités, ne peut en être le vendeur en nom propre, mais seulement en qualité de mandataire légal.

Ainsi, le produit de la vente doit être immédiatement affecté au compte Trésor Public de la Collectivité et non à celui de l'ONF. La rémunération éventuelle d'une trésorerie disponible ne saurait bénéficier qu'à la collectivité propriétaire, pas à l'ONF déjà indemnisée pour ses prestations de cogestion.

Le projet de décret propose que le recouvrement des recettes de ces ventes et le reversement aux collectivités, ne soient plus réalisés par les comptables des finances publiques, mais par l'agent comptable de l'Office National des Forêts.

Dans l'application, l'ONF encaisserait directement le produit de la vente (l'acquéreur disposant souvent d'un possible étalement du paiement sur six mois), et reverserait à la collectivité concernée dans un délai de deux mois après l'encaissement effectif. La « simplification » annoncée apparaît comme une dissimulation d'un transfert momentané de trésorerie – et des produits de gestion active l'accompagnant – au bénéfice de l'ONF dont la situation financière fragile est connue.

La recherche permanente d'un accroissement des taxes versées par les collectivités, alors que le respect des engagements de la cogestion suit une courbe inverse, malgré les efforts des personnels en place, ne suffit plus. La « simplification » annoncée consiste alors à compenser les carences du budget de l'Etat, par un effort supplémentaire des budgets communaux dissimulé sur le leurre de la simplification.

Aujourd'hui, la communication de l'acte de vente, et l'émission du titre de recettes par la collectivité permettent au comptable finances publiques d'inscrire le montant de la recette attendue, au compte de la commune. Le trésorier de la collectivité peut ainsi vérifier la sincérité budgétaire.

Demain, il faudrait attendre la notification du reversement de l'ONF, avec le risque réel, certaines fois, d'une vente en année « n » encaissée en « n+1 » sans que le trésorier de la commune ait pu enregistrer la recette attendue et la reporter.

Contrairement aux arguments avancés par les rédacteurs du projet de décret, le comptable des

finances publiques, trésorier de la commune, ne procède à aucun reversement à la collectivité : il encaisse une ressource affectée qu'il impute directement au compte de la commune. Un reversement par l'ONF, deux mois après l'encaissement effectif, pourrait au contraire, allonger les délais d'encaissement par les collectivités et se traduire par une fragilisation de sa trésorerie.

L'intervention « imposée » de l'agent comptable de l'ONF, semble remettre en cause le principe de « libre administration » des communes (article 72 de la Constitution).

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) a exprimé déjà à deux reprises son opposition à la mesure envisagée par le décret (29 novembre 2018 : conseil d'administration de l'ONF / 11 décembre 2018 : conseil d'administration de la FNCOFOR).

L'Association des Communes Forestières de la Gironde, solidaire de la FNCOFOR, exprime son opposition au projet de décret, à son éventuelle mise en œuvre à titre expérimental. Elle note, pour le regretter, une volonté gouvernementale de modifier une procédure réglementaire satisfaisante pour les collectivités, sans concertation préalable, au moment où la nécessité du débat public est affectée par les mêmes instructions.

Après avoir entendu ces explications, il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis motivé de soutenir l'opposition dont fait preuve la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) au projet de décret de confier l'encaissement des recettes liées aux ventes de bois des collectivités, à l'ONF ;
- d'émettre un avis motivé de soutenir l'opposition dont fait preuve la Fédération des Communes Forestières de la Gironde concernant l'affaire citée ci-dessus ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mener la concertation avec les diverses instances ;
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cet avis motivé à Madame la Préfète et aux diverses institutions concernées par ce projet.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

15 – Lancement d'une étude « Piscines » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la Convention de partenariat avec les communautés de communes « Médullienne » et « Médoc Estuaire »
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu les décisions des Bureaux communautaires de la Communauté de Communes « Médoc Estuaire » et de la Communauté de Communes « Médullienne » ;

Considérant que l'offre en équipements aquatiques est sous-dimensionnée sur le territoire « Sud Médoc » au regard des besoins de la population en croissance constante et importante, et qu'il convient de compléter l'offre existante,

Les élus des Communautés de Communes Médullienne, Médoc Estuaire et de la Commune de Saint-Aubin de Médoc ont décidé d'initier une étude d'opportunité et de faisabilité commune pour la construction d'un ou de deux équipement(s) aquatique(s) aux vocations complémentaires.

Il est proposé :

- d'une part, que la Communauté de communes Médullienne porte l'ensemble des dépenses liées à cette étude et bénéficie des subventions sollicitées,
- d'autre part, que les deux collectivités partenaires, à savoir la Communauté de communes « Médoc Estuaire » et la Commune de Saint-Aubin de Médoc participent conjointement et au

prorata du nombre d'habitants, aux frais liés à l'étude, restant à la charge des collectivités, déduction faite des subventions obtenues.

A ce titre, la Commune de Saint-Aubin de Médoc participera au financement de cette étude à hauteur de 13 %.

La convention de partenariat jointe en annexe a pour objet de définir les modalités de portage de l'étude et de répartition des frais entre les trois collectivités partenaires.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «ABSTENTION» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

16 – Occupation du domaine public – Fixation d'un tarif pour l'installation de terrasses (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

L'occupation du domaine public requiert une autorisation préalable et l'acquiescement d'une redevance fixée par décision municipale.

Dans la pratique, en ce qui concerne l'installation de terrasses, une autorisation personnelle, précaire, révocable et temporaire doit être délivrée par le Maire.

Le commerçant qui obtient une autorisation doit respecter un certain nombre d'obligations, parmi lesquelles :

- ne créer aucune gêne pour la circulation du public, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuellement ainsi que pour les véhicules de secours ;
- laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains ;
- respecter les dates et horaires d'installation fixés dans l'autorisation délivrée ;
- installer des équipements de qualité, dans un style et avec des matériaux respectant l'harmonie des lieux ;
- respecter les règles d'hygiène, notamment pour les denrées alimentaires.

Ceci étant précisé, il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif pour installation de terrasses à 10€ le m² par an.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

17 – Budget annexe de l'Espace Villepreux : Budget Supplémentaire 2019 (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

M. REVOLTE présente au Conseil Municipal le projet du budget supplémentaire 2019 ayant pour objet les points suivants :

- Reprendre les résultats de l'exercice précédent
- Intégrer les restes à réaliser en dépenses

	Dépenses	Recettes
Investissement :		
<i>Transcription affectation des résultats 2018</i>		
001 : Solde d'exécution	14 313,58 €	
1068 : Excédent de fonctionnement		8 006,48 €
Restes à réaliser	1 440,00 €	
1641 : Emprunts		7 747.10 €
TOTAL :	15 753,58 €	15 753,58 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget supplémentaire et de le voter par chapitre.

Section de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement 0,00 €

Total des recettes de fonctionnement 0,00 €

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Restes à réaliser : 1 440,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTION » (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Dépenses d'ordre :

Chapitre D001 - Solde d'exécution négatif reporté : **14 313,58 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTION » (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Total des dépenses d'Investissement : 15 753,58 €

Recettes :

Recettes d'équipement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **7 747,10 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTION » (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **8 006,48 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTION » (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **215 669.35 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «CONTRE» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Opération 155 : Ecoles : **4 953.96 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «CONTRE» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Opération 173 – Réhabilitation du Presbytère : **53 845.51 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «CONTRE» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Dépenses d'ordre :

Chapitre D001 - Solde d'exécution négatif reporté : **781 256.91 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «CONTRE» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Total des dépenses d'Investissement : 1 075 598.19 €

Recettes :

Recettes d'équipements :

Restes à réaliser

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : **94 917.31 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «CONTRE» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Recettes d'équipement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : - **333 550.82 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «CONTRE» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **1 314 231.70 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 2 «CONTRE» (M. Didier SAINTOUT, M. Ludovic LACOMBE-CAZAL).

Total des recettes d'Investissement : 1 075 598.19 €

19 – Décisions du Maire (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Décision n°4 du 14/05/2019 :

Vu l'organisation de la Fête de la Nature le samedi 18 mai 2019 à la Bergerie des Matruques, 2400 route de Salaunes,

DECIDE :

Article 1 : De fixer le prix du verre de vin servi lors de la Fête de la Nature du 18 mai 2019 à 1,5 euros, le prix de la bouteille de vin à 6 euros et le prix du verre de jus de fruit à 1,5 euros.

Article 2 : De fixer le prix du repas servi lors de la Fête de la Nature du 18 mai 2019 par la Commune à 10 euros.

Décision n°5 du 21/05/2019 :

Vu l'organisation du Festival les Noctambules le samedi 25 mai 2019 à la Plaine de Sports,

DECIDE :

Article 1 : d'instaurer l'entrée gratuite pour le Festival des Noctambules qui se déroulera le samedi 25 mai 2019.

Article 2 : de fixer les tarifs des boissons à :

- 2.50 € le verre de bière et de vin.
- 1.50 € les boissons non alcoolisées.

Article 3 : de fixer à 1 € le tarif du verre consigné.

Article 4 : de fixer les tarifs ci-dessous pour le Festival les Noctambules du 25 mai 2019 à :

- 200 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de restauration.
- 75 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de boissons sans alcool.
- Une gratuité pour les exposants des produits non alimentaires.

Décision n°6 du 06/06/2019 :

DECIDE :

Article 1 : de cotiser à l'a-urba, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine, pour un montant de 50 euros, correspondant aux frais d'adhésion pour l'année 2019 en tant que membre adhérent.

Article 2 : cette contribution sera issue du chapitre 6281 du Budget communal 2019, qui présente les crédits suffisants.

20 – Annexes

- *Convention de partenariat*
- *Documents budgétaires : le deux Budgets Supplémentaires 2019 étant transmis par voie dématérialisée*

21 – Informations

Les prochains Conseil municipaux se tiendront :

- Lundi 16 septembre 2019
- Lundi 21 octobre 2019

Fin de la séance à 20h28.